

La dîme de la vérité

CL 221.2 (CCh 275.1) :

La cause de Dieu ne dépend pas de l'homme. Le Seigneur aurait pu envoyer directement du ciel les moyens financiers nécessaires si, dans Sa providence, Il avait vu que c'était pour nous la meilleure méthode. Il aurait pu charger les anges de faire connaître la vérité au monde entier, sans le secours humain. Il aurait pu écrire la vérité dans l'azur du ciel et le laisser faire connaître au monde Ses exigences. Dieu n'a pas besoin de notre or ni de notre argent. Il dit : "Tous les animaux des forêts sont à Moi, et les bêtes sur mille collines." "Si j'avais faim, Je ne t'en dirais rien, car le monde avec tout ce qu'il renferme est à Moi." Psaume 50:10, 12. Quelle que soit la nécessité de notre contribution dans l'avancement de la cause de Dieu, c'est Lui qui l'a délibérément ordonnée pour notre bien. Il nous a honorés en nous appelant à être Ses collaborateurs. Il a ordonné qu'il y ait une nécessité de la coopération des hommes, afin qu'ils puissent maintenir leur bienveillance par un exercice constant. {CL 221.2}

CP 67.2 (AA 75.1) :

Si les dons affluaient dans le trésor, selon le plan divinement établi — un dixième de tous les revenus, plus les offrandes volontaires — il y aurait abondance d'argent pour l'avancement de l'œuvre du Seigneur. {CP 67.2}

Histoire du Mouvement de Réforme (1925), p. 25 :

Nous conseillons à tous ceux qui souhaitent que leur dîme soit utilisée fidèlement de ne l'envoyer qu'à l'endroit où ils savent qu'on enseigne la vérité en harmonie avec la parole qui les a affranchis. Unissez-vous en groupes efficaces, même si vous n'êtes que deux ou trois, car le Sauveur a promis à ceux-là qu'il sera Lui-même parmi eux.

CE 110.2 (CS 105.1) :

Il incombe au ministre [de l'évangile] d'enseigner à ceux qui acceptent la vérité à travers ses efforts qu'ils doivent apporter la dîme dans le trésor de Dieu, en reconnaissant ainsi leur dépendance envers Dieu. Que les nouveaux convertis soient pleinement éclairés sur leurs devoirs de rendre au Seigneur ce qui Lui appartient. L'ordre de payer la dîme est si clair qu'on est sans excuse si l'on néglige d'y obéir. Celui donc qui ne prends pas soin d'instruire les gens sur ce point laisse inachevée une partie essentielle de l'œuvre. {CE 110.2}